



LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ !

FINANCES

7-10

Présentation du budget
2023, du compte
administratif 2022

et zoom sur les principales réalisations
2022 et projets 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

12

Zoom sur la nouvelle
politique de fleurissement
de la commune.

HISTOIRE

20

Retour sur les
origines de
Fegersheim

Chères habitantes, chers habitants de Fegersheim-Ohnheim,

Le vote d'un budget est toujours un moment important dans la vie d'une commune. En 2023, l'exercice aura été particulièrement difficile. Entre hausse du coût de l'énergie et inflation généralisée les incertitudes ont été nombreuses. Pourtant, nous avons fait le choix de maintenir nos politiques d'investissement pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés avec l'équipe municipale.



Nous avons à cœur d'aller vers un développement maîtrisé, harmonieux et durable. Un développement qui concilie notre contribution à l'attractivité et au rayonnement du territoire avec le maintien d'un esprit « village » où prédominent la convivialité, la qualité des services offerts et la vitalité associative.

Pour réaliser cette ambition, des projets seront engagés en 2023 :

- Finalisation du nouvel espace à destination du périscolaire des 3-6 ans dans les locaux de l'ancienne bibliothèque,
- Rénovation du sol du terrain de basket du Centre Sportif et Culturel,
- Préservation de notre patrimoine avec la poursuite des travaux de sécurisation de l'église Saint Maurice,
- Poursuite de la modernisation de notre éclairage public et études sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ces projets qui nous permettent de tendre vers le Fegersheim de demain, ne peuvent qu'être le fruit de dialogues et d'échanges constructifs. Aussi, avant de pérenniser l'extinction de l'éclairage public, nous avons eu à cœur de récolter les remarques et les avis des habitants. Certes, cette mesure permet de réaliser une économie de 15 000€ par an, mais elle représente avant tout un changement de paradigme nécessitant l'adhésion du plus grand nombre.

Nos instances de démocratie participatives se portent également bien. En témoignent les nombreuses actions mises en œuvre depuis ce début d'année.

- Le Conseil municipal des enfants de Fegersheim a été le premier à être accueilli à l'espace Egalité le 15 mars dernier. L'occasion de se familiariser avec les critères de discrimination, de prendre conscience des diversités, des identités, des familles, des origines, des parcours, des langues, des écritures, des religions, des lieux et modes de vie...
- Le Conseil des aînés bénéficie de locaux rafraîchis au niveau de la rue de l'Industrie, permettant de réaliser les décorations de Pâques et de Noël dans de bonnes conditions.
- Le Comité consultatif du développement durable travaille activement sur la thématique de la rénovation énergétique.

Je ne saurais terminer cet édito sans évoquer le nombre grandissant d'incivilités auxquelles nous devons faire face : dépôts sauvages d'ordures ménagères, dégradation de mobilier urbain, stationnements anarchiques sur l'espace public.

Certes, ces comportements sont le fruit d'une minorité, mais il est de la responsabilité de chacun de contribuer au bien vivre ensemble et de faire de Fegersheim une commune citoyenne.

Malgré un contexte national tendu, j'ose espérer que le retour des beaux jours sera synonyme de sérénité et d'apaisement.

THIERRY SCHAAL

VOTRE DÉVOUÉ MAIRE DE FEGERSEIM-OHNHEIM, VICE-PRÉSIDENT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Thierry Schaal

ÉTAT-CIVIL

👶 NAISSANCES

- Lewis SCHWARTZ, le 6 janvier
- Josué PFISTER, le 8 janvier
- Agathe MOULS, le 1^{er} février
- Ninon SAUVAGE POULIQUEN, le 7 février

💍 MARIAGE

- Olha FEKETE et Alain SCHMITT, le 4 février

Les personnes fêtant leurs **Noces d'Or** (50 ans de mariage), **Noces de Diamant** (60 ans de mariage), **Noces de Palissandre** (65 ans de mariage) en 2024, et souhaitant recevoir une visite de la municipalité, sont priées de **se signaler en Mairie** (03 88 59 04 59 ou mairie@fegersheim.fr) !

🕊️ DÉCÈS

- Marie-Thérèse UHL, veuve DOGOR, le 27 février 2022 (88 ans)
- Angèle MUTSCHLER, veuve HOFF, le 23 novembre (83 ans)
- Paulette FISCHER, veuve BOULE, le 28 novembre (80 ans)
- Emma HALTER, veuve ROOS, le 1^{er} décembre (89 ans)
- Odile FAESSEL, veuve LINGELSER, le 10 décembre (91 ans)
- Jeannot FREYD, le 15 décembre (71 ans)
- Paulette LACK, le 21 décembre (91 ans)
- André PAILLARGUES, le 21 décembre (85 ans)
- Jean JOLLINIER, le 22 décembre (93 ans)
- Suzanne BROGLY, épouse HEITZ, le 27 décembre (89 ans)
- Jeanne KERN, veuve LICHTENHALER, le 27 décembre (97 ans)
- Edith INGILDSEN, veuve PAULUS, le 29 décembre (90 ans)
- Robert BOEHLER, le 14 janvier (90 ans)
- Jean MULLER, le 19 janvier (91 ans)
- Gérard KLEM, le 21 janvier (74 ans)
- André MARX, le 27 janvier (92 ans)
- Lionel LEFEBVRE, le 31 janvier (65 ans)
- Hubert METZ, le 13 février (73 ans)
- Marie KAMMERER, veuve SOBLER, le 17 février (84 ans)
- Céléstine EBEL, veuve REMETTER, le 9 mars (95 ans)
- Anne SCHWEIGERT épouse PRINTZ, le 14 mars (56 ans)

Erratum : Madame Marie-Thérèse WEBER a fêté ses 91 ans le 30 novembre 2022



SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE

Plan de sobriété énergétique

Depuis la fin de l'été 2022, la Commune de Fegersheim est confrontée aux défis concernant sa consommation énergétique et la nécessité de contribuer à l'effort national de sobriété.

Face à cette situation, le Conseil municipal, lors de sa séance du 5 décembre 2022 a décidé la mise en œuvre d'un plan d'action autour de 3 thématiques principales :

- Le chauffage des bâtiments communaux,
- La consommation électrique des bâtiments communaux,
- L'éclairage public.

Décision budgétaire modificative

Chaque année au mois de février-mars, le budget primitif prévoit les dépenses et recettes pour toute l'année. Compte tenu des aléas inhérents à cette prévision, il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits ouverts au budget primitif, afin de tenir compte des dépenses et des recettes apparues en cours d'année.

Aussi, les frais de personnel doivent être abondés de 85 000 € en raison de l'augmentation du point d'indice, du SMIC et de la revalorisation du régime indemnitaire.

A l'inverse, les services facturés à la commune par l'OPAL pour les animations jeunes sont inférieurs de 30 000€ à ce qui était prévu au budget prévisionnel 2022.

Le montant des subventions versées aux associations est quant à lui inférieur de 20 000€ au montant qui était disponible au budget primitif.

Autorisation d'investissements anticipés sur le budget 2023

Dans l'attente du vote du budget, les recettes peuvent être recouvrées et les dépenses peuvent être payées jusqu'à hauteur des crédits inscrits au budget de fonctionnement de l'année précédente sans délibération.

En revanche, outre le remboursement du capital des emprunts, il n'est pas possible de procéder à aucune opération pour les autres dépenses d'investissement et notamment d'engager ou de payer les factures de travaux avant le vote du budget. Toutefois, le Conseil municipal peut l'autoriser dans une limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

C'est ce qu'il a fait afin de permettre des dépenses pour équiper les bâtiments communaux, pour des travaux de sécurisation ou pour lancer des études avant le vote du budget prévu le 6 mars 2023.

Mise à disposition de l'ASVP auprès de la commune de Lipsheim

Le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique à raison de 10h par mois, soit 120h par an.

Cette mise à disposition donne lieu à un remboursement par la commune de Lipsheim, des charges supportées par la commune de Fegersheim, au prorata du temps de mise à disposition. Celle-ci est valable pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans au total.

Mise à disposition de l'Animateur du Relais Petite Enfance auprès de la commune de Lipsheim

Le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition à la commune de Lipsheim de l'Animateur du Relais Petite Enfance (RPE) à raison de 18,96 heures par mois.

Cette mise à disposition donne lieu à un remboursement par la commune de Lipsheim, des charges supportées par la commune de Fegersheim, au prorata du temps de mise à disposition.

Celle-ci est valable pour une durée de trois ans renouvelables.

Convention de prestation pour la mise en place d'une billetterie en ligne pour le concert de Luc Arbogast du vendredi 10 février 2023

Dans le cadre du Mois de l'évasion, la commune a organisé un concert avec l'artiste Luc Arbogast le 10 février 2023 à 20h à l'Eglise Saint Maurice de Fegersheim.

Le Conseil municipal approuve le projet de convention avec le prestataire Oscar pour la mise en place d'une billetterie en ligne. Néanmoins, afin de garantir la pleine équité des publics dans l'accès à cette manifestation, les conditions de mise en place devront s'accommoder du maintien d'une billetterie physique.

Modification de commissions de travail au sein du Conseil municipal

Le Conseil municipal peut constituer, par délibération, des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent. Elles ne prennent aucune décision mais émettent des avis à caractère purement consultatif.

Aussi, il a été approuvé la modification du périmètre de certaines commissions, afin de coller aux projets et aux enjeux de la collectivité.

Par ailleurs, il a été approuvé la nouvelle composition des commissions, afin de permettre aux conseillers de s'investir sur de nouvelles thématiques.



SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour 2023. Les dépenses de fonctionnement sont globalement à la hausse, comme l'énergie dont le poids sur le budget est multiplié par 2,5. Les recettes de fonctionnement augmentent également mais dans une moindre mesure réduisant ainsi la capacité d'auto-financement.

Les principaux investissements pour 2023 ont été présentés, pour un total de plus de 3 millions d'euros dédiés à améliorer les équipements et les infrastructures à destination des habitants.

Tarifs d'occupation du domaine public

Les tarifs d'occupation du domaine public ont été mis à jour, pour une application dès le 1er mars 2023.

Aussi, à titre d'exemple :

- Dépôt de matériel de chantier, stationnement d'engins ou autres véhicules :

gratuit le 1er jour, puis 3€ du m² par jour.

- Terrasse (ouverte, semi-ouverte ou fermée) : 2€ du m² par mois.

- Vente de sapin de Noël au mois de décembre : 200€.

Bilan de la concertation du public et suite de la procédure d'expropriation d'utilité publique de la propriété du 13 rue de Lyon

Le 14 décembre 2020, le Conseil municipal a donné mandat au Maire aux fins d'engager la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste concernant le bâtiment situé au 13 rue de Lyon à Fegersheim.

Le 4 juillet 2022, le Conseil municipal a déclaré l'état d'abandon manifeste de la propriété du 13 rue de Lyon. Le Maire a été autorisé à poursuivre la procédure d'expropriation au profit de la Commune ou d'un concessionnaire, pour permettre la réalisation d'un immeuble d'habitation collectif comprenant des logements



aidés, tout en précisant que le Maire doit constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, puis le mettre à disposition du public, pour une durée minimale d'un mois, pour qu'il présente ses observations.

Par un arrêté du Maire, en date du 23 novembre 2022, les modalités de concertation du public ont été définies. Aussi, le projet a été mis à disposition du public du 23 novembre 2022 au 23 décembre 2022 inclus à l'accueil de la Mairie. Il résulte de ce bilan qu'aucune observation n'a été enregistrée dans le registre au terme de sa mise à disposition.

Suite à l'approbation, par le Conseil municipal, du bilan de la mise à disposition du public, différentes pièces seront transmises à la Préfète qui pourra déclarer l'utilité publique du projet et la cessibilité de ladite propriété.

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS

Approbation du compte de gestion et du compte administratif de 2022

Le Conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2022 établi par le trésorier d'Erstein, présenté lors de la séance et retraçant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Il a par la suite approuvé, cette fois-ci sans la présence du Maire, le compte administratif qui présente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée. (Plus d'infos en page 8).

Adoption du budget primitif de 2023

Le Conseil municipal a également adopté le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes pour des montants de fonctionnement s'élevant à 6 221 000 € et

d'investissement s'élevant à 3 150 000 €. (Plus d'infos en page 7 et 9).

Taux des impôts communaux 2023

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2022 : 15,77% (taxe d'habitation sur les résidences secondaires), 60,76% (foncier non bâti) et 27,33% (foncier bâti).

Extinction de l'éclairage public

L'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public en vigueur depuis le 16 janvier 2023 s'avère positive et concluante puisqu'aucune remarque négative n'a été reçue.

Le Conseil municipal a donc décidé de pérenniser cette extinction sur les plages horaires suivantes :

- De 0h à 4h du matin en semaine,
- De 1h à 5h du matin les week-ends (du vendredi au dimanche) et jours fériés.

Par ailleurs, des dérogations à l'extinction de l'éclairage public seront appliquées lors d'événements festifs.

(Plus d'infos en page 12).

Déplacement de la caserne de gendarmerie sur Eschau

Le bâtiment actuel du 14 rue des Lilas à Fegersheim n'étant plus aux normes, et ne correspondant pas aux standards du XXI^{ème} siècle concernant l'accueil du public et la conformité des logements, le Conseil municipal a approuvé le déplacement de la caserne de gendarmerie sur Eschau. Cela permettra de garantir et conforter la présence des gendarmes sur les communes de Lipsheim, Fegersheim, Eschau et Plobsheim. D'autant plus que la commune de Fegersheim ne disposait pas de la réserve foncière nécessaire à la réalisation d'un tel projet.

SYNTHÈSE DU CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE

4 NOVEMBRE 2022

Plans de renouvellement urbain

Plusieurs secteurs sont principalement concernés par ces Plans de Renouvellement Urbain (PRU) :

- Les quartiers des Ecrivains (Bischheim-Schiltigheim),
- HautePierre (Strasbourg),
- Neuhof (Strasbourg).

Les quartiers de la Meinau, de l'Elsau, de Cronembourg, du Libermann et des Hirondelles s'inscrivent aussi dans cette démarche. La nouvelle convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg a été signée le 27 mars 2020 pour un montant des investissements prévisionnel de 1,03 milliard d'euros.

Le programme de renouvellement urbain vise à contribuer à l'équilibre territorial à l'échelle de l'agglomération, engager la transformation des territoires concernés à travers le désenclavement, la mixité urbaine et sociale, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la mise en œuvre de la transition climatique, énergétique et écologique.

Chaque PRU décline des objectifs généraux, qui concernent la diversification de l'habitat, le développement de l'attractivité des équipements scolaires et la structuration des polarités de commerces et de services. Ces projets d'envergure se déroulent sur une dizaine d'années et seront renforcés par l'extension du réseau de tramway, le déploiement des pistes cyclables Vélostras' et la création, notamment, d'un pôle d'échange multimodal à hauteur de la gare TER de Schiltigheim-Bischheim.

Les programmes actuellement en cours permettent la rénovation - en particulier thermique - de plus de 2300 logements. Plusieurs aménagements d'espaces verts, parcs publics, abords des espaces publics, cheminements réservés aux modes doux sont également programmés.

Modification 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les travaux devant mener à la 4^{ème} version du Plan Local d'Urbanisme sont en cours, notamment avec le calendrier des concertations.

Il faut rappeler que ce document permet aux maires de bénéficier d'outils juridiques afin de favoriser les projets souhaités par la population, de favoriser la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel. La version à venir du PLU (fin 2023) intègre les éléments de la politique de l'Eurométropole en faveur de l'environnement.

Racing Club de Strasbourg Alsace

Une délibération a été adoptée en faveur d'un bail emphytéotique permettant la construction par le Racing Club de Strasbourg Alsace d'un centre d'entraînement.

Port autonome de Strasbourg

Le développement des activités de transport ferroviaire du port autonome de Strasbourg est soutenu par l'Eurométropole. Il s'agit de poursuivre la stratégie du 2^{ème} port fluvial de France vers le report modal d'une part importante de son activité de transport. Les études et les projets en cours vont permettre le doublement de la circulation sur rails de conteneurs à destination d'autres ports européens par rapport à la situation actuelle, où la desserte est effectuée par la route.

Garantie à des emprunts

L'Eurométropole de Strasbourg apporte sa garantie à des emprunts d'un montant de 36 millions d'euros en faveur de l'acquisition de 43 nouveaux bus articulés destinés à accroître l'offre de transport sur les extension du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

16 DÉCEMBRE 2022

Réseau Express Métropolitain Européen (REME)

Le REME est entré en action le 11 décembre 2022. Il fait l'objet d'une convention d'exploitation entre la Région Grand-Est et l'Eurométropole qui participent au déploiement du projet à hauteur de 17,5 millions d'euros d'ici 2025.

Nouvel échangeur routier autour du Parc des Forges

Ce projet, lié au Réseau Express Métropolitain Européen, doit permettre d'améliorer les déplacements vers l'ouest, autour de l'A351. Le montant de cet échangeur est estimé à ce jour à 1,9 millions d'euros.

Aide au remplacement des véhicules

Dans le cadre du soutien que l'Eurométropole apporte suite à la mise en place de la ZFE, 234 personnes ont bénéficié d'une aide au remplacement de leur véhicule. En outre, des subventions sont accordées en faveur de la mobilité des ménages les plus modestes.





Programme voirie 2023

Dans le cadre de ce programme, une enveloppe de 30 millions d'euros est consacrée au réaménagement des voiries, pistes cyclables et ouvrages d'art des 33 communes, dont plus de 13 millions d'euros sont dédiés aux mobilités douces.

Rapport d'activités des services de l'Eurométropole

Une multitude d'actions est menée par l'intercommunalité pour les habitants ou le territoire avec des services publics du quotidien tels que l'eau, l'assainissement, la collecte des déchets, l'habitat, la mobilité, l'accompagnement des communes...

De nombreuses actions sont aussi exercées par des sociétés à capitaux mixtes ou des structures de délégations indispensables au fonctionnement du territoire : CTS, Parcus, Sers, Locusem, Strasbourg événement, le marché d'intérêt national, le pôle funéraire...

Subventions et soutien de l'Eurométropole

Cela montre l'étendue des interventions de l'intercommunalité :

- Soutien aux athlètes locaux en vue des Jeux Olympiques de 2024,
- Soutien aux associations et structures venant en aide aux jeunes et aux démunis,
- Soutien aux entreprises innovantes installées sur le territoire et exerçant

dans des domaines aussi variés que le spatial ou le pharmaceutique,

- Soutien aux ménages pour la réhabilitation énergétique de leurs logements,
- Soutien aux actions en faveur de la vie étudiante et universitaire.

3 FÉVRIER 2023

Débat d'orientations budgétaires

Il définit les grandes lignes des investissements de la collectivité pour l'année à venir.

La stratégie budgétaire déployée vise à favoriser le cadre attractif du territoire en faveur des acteurs économiques et institutionnels par un soutien à l'économie locale et la mise en place d'un bouclier social pour les habitants et leur santé.

Les investissements programmés comptent également un volet écologique notamment en faveur des déplacements et de la rénovation énergétique du bâti public et privé.

Malgré un contexte international difficile, l'Eurométropole conserve un budget à l'équilibre avec des investissements opérationnels estimés à 182 millions d'euros en 2022.

Le budget 2023 programme des investissements à hauteur de 210 millions d'euros.

Zone à faibles émissions (ZFE)

Les aides octroyées dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE seront augmentées de 500€ pour chaque strate d'éligibilité à compter du 1er avril 2023.

Signature de conventions

- L'Eurométropole va signer deux conventions avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers dans le cadre du pacte pour une économie locale durable établi en 2021.

Ces conventions viennent préciser la relation entre la collectivité et les chambres consulaires en prévoyant des engagements réciproques et objectifs communs : expérimenter, innover, développer le numérique, l'inclusion, pérenniser l'emploi sont autant d'orientations convergentes.

- Une nouvelle convention a aussi été entérinée, avec l'organisme Ecosystem, pour la collecte et la valorisation des déchets d'équipements électroniques et électriques ménagers jusqu'en 2027.

Opération « des livres à soi »

Cette opération soutenue par le Ministère de la culture, autour de la future médiathèque Nord a pour objectif de développer la lecture en offrant des chèques pour lire à des familles principalement issues des milieux défavorisés.

DOSSIER FINANCES

Présentation générale du budget 2023

Le Conseil municipal de la commune de Fegersheim a adopté le budget primitif 2023 lors de sa séance du 6 mars 2023. Il s'élève à 9 371 000 €, dont 6 221 000 € en fonctionnement et 3 150 000 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement de la commune connaissent une nette augmentation par rapport au budget 2022 (+ 6,38 %) en raison notamment de l'augmentation des dépenses d'énergie (voir encadré), des dépenses de personnel (effectif stable à 75 agents, mais mesures gouvernementales imposées), et de l'augmentation des coûts des fournitures et prestations de services liée à l'inflation.

Les recettes de fonctionnement croissent également mais dans une moindre mesure en raison notamment de l'augmentation nationale des bases de taxe foncière et de la hausse des droits sur les transactions immobilières. Les taux d'imposition communaux restent quant à eux inchangés (taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,77 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,33 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76 %).

L'autofinancement prévisionnel pour 2023 s'élève à ce stade à 135 589 €, qui serviront à financer les nouveaux investissements de 2023.



LE BUDGET DE LA COMMUNE DE
FEGERSHEIM POUR 2023 S'ÉLÈVE À

6 221 000 €
en fonctionnement

3 150 000 €
en investissement

Le budget d'investissement 2023 est un peu moins élevé que celui de 2022 (- 13,5 %), avec un montant de nouveaux projets qui atteint 1,8 millions d'euros (contre 3,3 millions en 2022). Les principaux projets de cette année consisteront à mettre en conformité le bâtiment du 10 rue de l'École (nouvel espace périscolaire, espace jeunes et ateliers municipaux), à poursuivre la modernisation de l'éclairage public, à rénover le sol du terrain de basket du Centre sportif et culturel, et à poursuivre les travaux de l'église Saint Maurice de Fegersheim. Le détail des principaux projets est présenté dans les pages suivantes.

Enfin, en l'absence de nouvel emprunt depuis 2019, le niveau d'endettement (1 880 372 € au 1^{er} janvier 2023) de Fegersheim continue de diminuer.

Évolution des dépenses d'énergie

Détail coût énergie (hors carburant)	2019	2020	2021	2022	2023 (estimation)
Gaz	39 568 €	27 630 €	43 371 €	75 747 €	220 000 €
Pellets	19 227 €	25 748 €	22 373 €	33 874 €	63 700 €
Fioul	2 950 €	7 911 €	22 260 €	27 387 €	16 300 €
Sous-total chauffage (gaz + pellets + fioul)	61 745 €	61 289 €	88 004 €	137 008 €	300 000 €
Consommation électrique des bâtiments*	63 974 €	64 630 €	78 028 €	82 186 €	152 186 €
Éclairage public	65 628 €	58 507 €	71 867 €	64 909 €	55 984 €
TOTAL	191 347 €	184 426 €	237 898 €	284 103 €	508 170 €
Variation n/n-1		- 6921 €	53 472 €	46 204 €	224 067 €

*inclut l'amortisseur électricité de l'État de -47 000€ pour 2023

Dettes de la commune
au 01/01/2023

322 €
par habitant



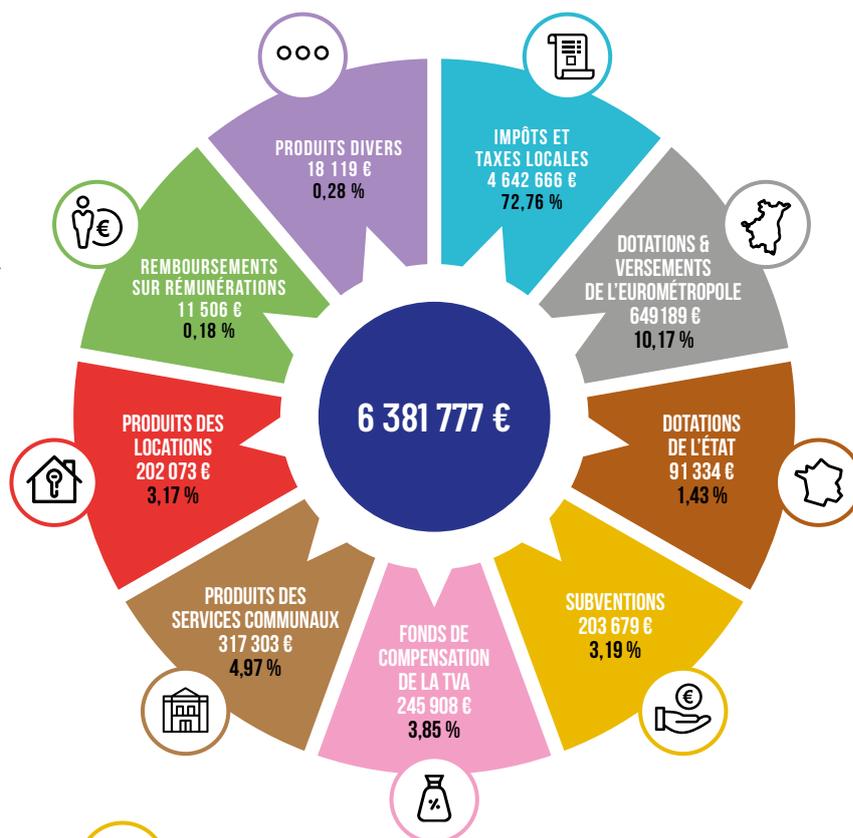
Moyenne nationale des communes
de même strate : 775 €/hab.

Compte administratif 2022

L'exercice budgétaire 2022 s'est clôturé sur un montant total de **5 496 828 € de dépenses de fonctionnement** et de **1 867 964 € de dépenses d'investissement**, ce qui a permis de dégager un résultat de fonctionnement de 589 832 € et un résultat d'investissement de 231 666 €, soit un **résultat global de 821 498 €**.

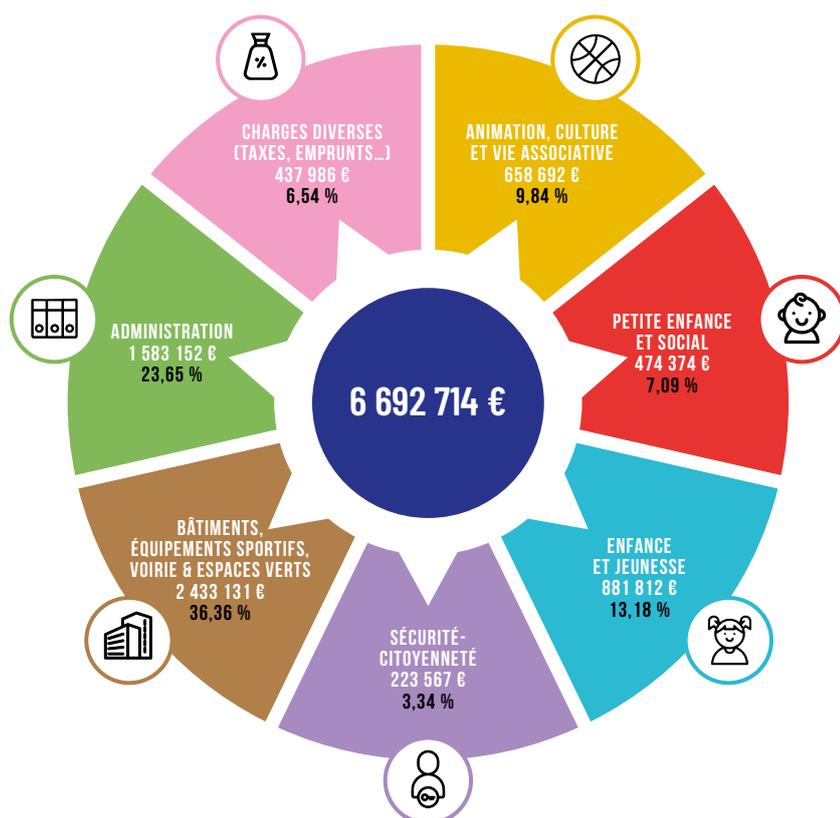
Recettes réelles 2022

Fonctionnement & investissement
(hors écritures comptables)



Dépenses réelles 2022

Fonctionnement & investissement
(hors écritures comptables)



Budget 2023

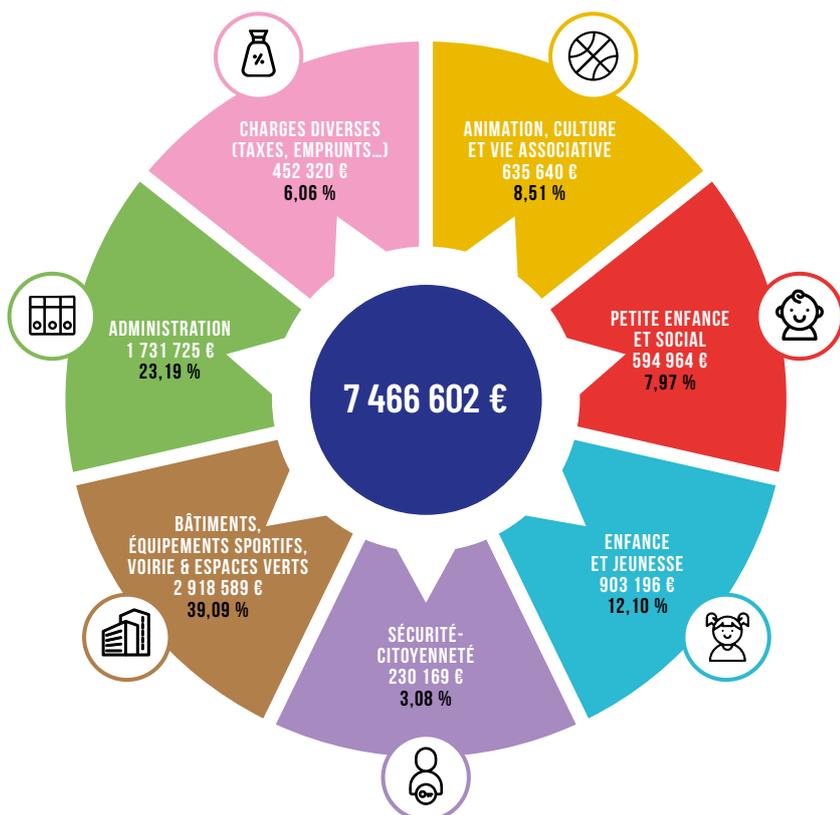
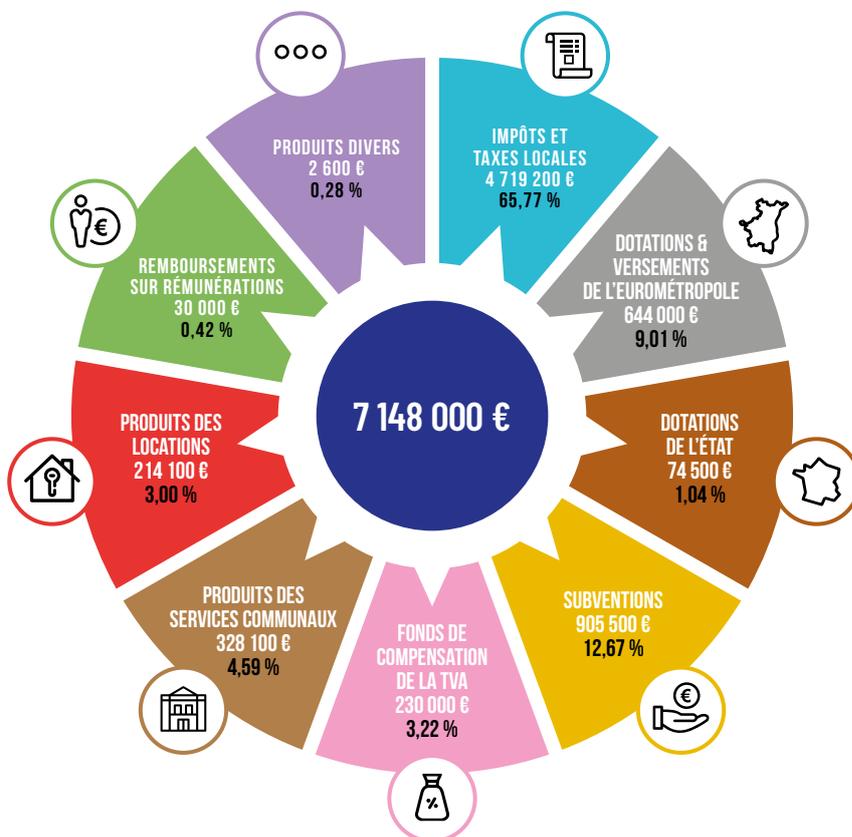
Le budget voté pour 2023 prévoit un montant total de **6 122 000 € de dépenses de fonctionnement** et de **3 150 000 € de dépenses d'investissement**.

Recettes prévisionnelles 2023

Fonctionnement & investissement
(hors écritures comptables)

Emprunt : 613 316 € (8,58 %)

Attention : dans les recettes prévisionnelles 2023 ne sont pas compris l'emprunt et les résultats de l'année antérieure. L'emprunt sert à équilibrer le budget mais ne devrait pas être réalisé



Dépenses prévisionnelles 2023

Fonctionnement & investissement
(hors écritures comptables)

Pénalités pour insuffisance de logements sociaux :

100 000 €

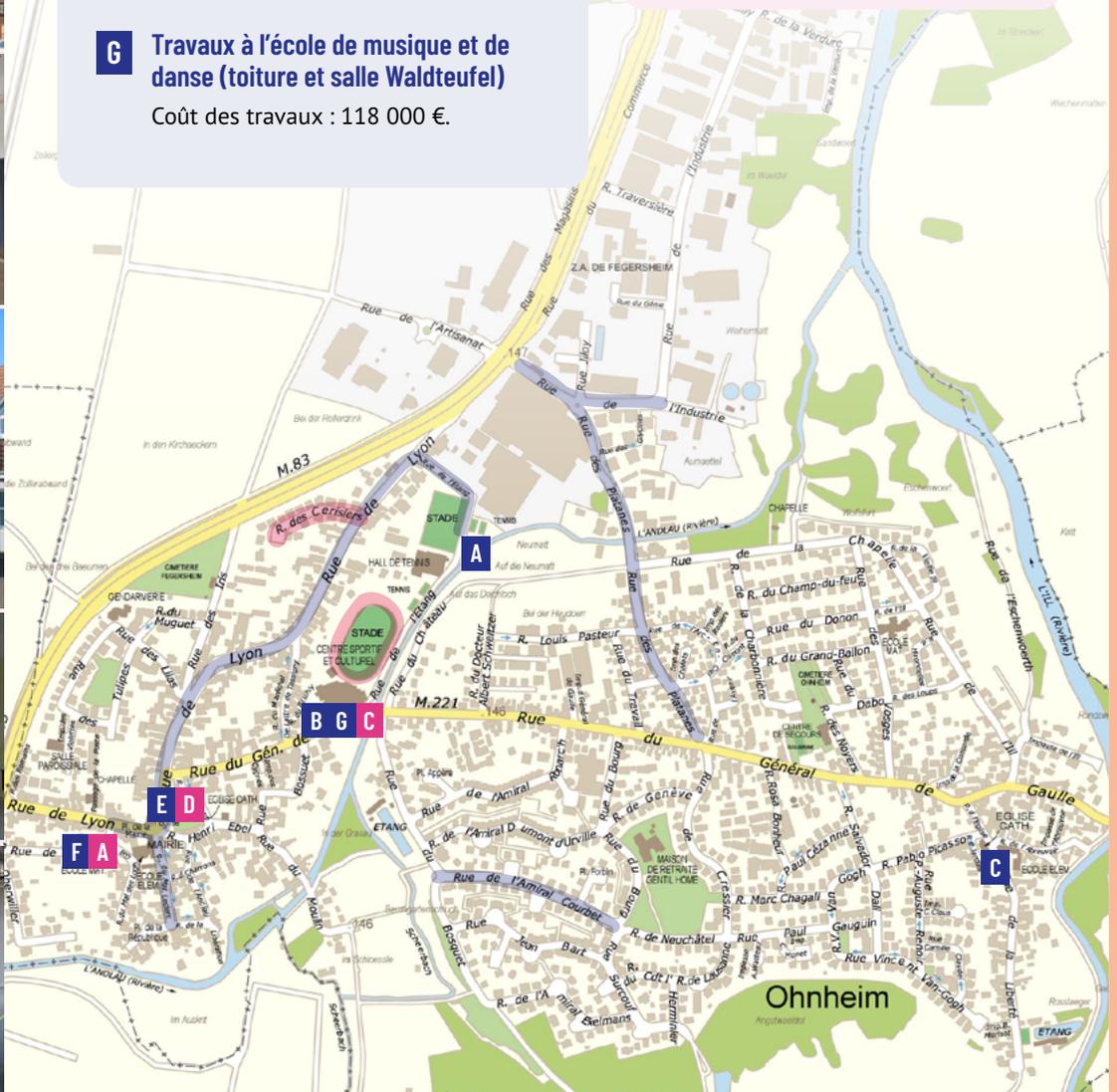
(actuellement 15,10% de logements sociaux sur la commune. Objectif 25 %)

Principales réalisations 2022

- A** Création d'un skate-park/terrain multisports et modernisation des tennis extérieurs
Coût des travaux : 590 000 €
- B** Rénovation des locaux annexes du Centre sportif et culturel
Coût des travaux : 356 000 €
- C** Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux
Coût des travaux : 287 000 € en 2022
- D** Poursuite de la modernisation de l'éclairage public
Coût des travaux : 240 000 € en 2022
- E** Travaux de l'église Saint Maurice de Fegersheim (toiture et façade)
Coût des travaux : 221 000 €
- F** Réaménagement de l'espace périscolaire multi-usages de Fegersheim
Coût des travaux : 210 000 € en 2022
- G** Travaux à l'école de musique et de danse (toiture et salle Waldteufel)
Coût des travaux : 118 000 €.

Principaux projets 2023

- A** Mise en conformité du bâtiment 10 rue de l'École (nouvel espace périscolaire, espace jeunes et ateliers municipaux)
Coût des travaux : 370 000 €
- B** Poursuite de la modernisation de l'éclairage public et installation de panneaux photovoltaïques
Coût des travaux : 180 000 €
- C** Rénovation du sol du terrain de basket du Centre sportif et culturel
Coût des travaux : 150 000 €
- D** Poursuite des travaux de sécurisation de l'église Saint Maurice de Fegersheim
Coût des travaux 100 000 €



Tous citoyens, tous responsables

Zoom sur les points d'apports volontaires

Pour le verre, les emballages, papiers et biodéchets, des points d'apports volontaires sont à votre disposition à Fegersheim.

Ce dispositif, moins coûteux qu'une collecte en porte à porte, permet aujourd'hui de bénéficier d'un taux de **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 6,13%**, alors que le taux de TEOM sur les communes de plus de 10 000 habitants est de 11,59%.

Par ailleurs, en 2021, le taux de refus de tri était de 12% en apport volontaire contre 35% en porte à porte.

Les points d'apport volontaire, un outil au service de la propreté :

Comme sur de nombreux territoires, **Fegersheim est confronté au fléau des dépôts sauvages**. Une pratique minoritaire mais qui représente un acte incivique. Leur présence crée une nuisance visuelle, ainsi qu'un coût pour la collectivité. Les services techniques œuvrent plusieurs fois par semaine pour garder les sites propres.

Quelques bons gestes à adopter :

- > Les points d'apport volontaire **ne sont pas prévus pour recevoir d'autres déchets** que ceux qui y sont précisément indiqués.
- > **Ne déposez pas les déchets sur la voie publique** sous peine d'une amende de 135€.
- > **Triez et recyclez autant que possible** pour préserver les ressources de la planète et protéger l'environnement.

Le saviez-vous ?

- > En 2021, **267 tonnes de papiers, cartons et emballages** ont été collectés à Fegersheim. Cela correspond en moyenne à **46,7 kg par habitant**.
- > En 2021, **190 tonnes de verre** ont été collectés à Fegersheim. Cela correspond à **33,3 kg par habitant**.
- > En 2022, **55 tonnes de biodéchets** ont été collectés à Fegersheim. Cela correspond à **12 kg par habitants**.

Où trouver les points d'apport volontaire (PAV) ?

- > rue des Platanes
- > rue des Tulipes
- > rue du Bosquet
- > rue du Général de Gaulle
- > rue Pablo Picasso
- > rue des Glycines

Biodéchets :

- > 140 rue de Lyon
- > 87 rue de Lyon
- > 14 rue des Iris
- > 27 rue des Tulipes
- > 1 rue de l'École
- > Rue de l'Andlau
- > 12 rue du Général de Gaulle
- > 7 rue du Bosquet
- > 4 rue Pasteur
- > 82 rue du Général de Gaulle
- > 5C rue Rosa Bonheur
- > 27 Rue de Cressier
- > 49 rue Van Gogh
- > 13 rue Pablo Picasso
- > 9 rue de la Chapelle
- > 42 rue des Platanes
- > 5 rue des Glycines





Une politique d'entretien de nos espaces verts engagée

Vers une nouvelle politique de fleurissement

Suite à des épisodes de sécheresse observés durant l'été 2022, la municipalité a décidé de changer sa politique de fleurissement.

Aussi l'accent sera mis sur des plantes moins gourmandes en eau et résistant à la chaleur (géranium). Les suspensions aux lampadaires vont être supprimées. Le fleurissement se concentrera sur les ponts, massifs et bacs.

Enfin, l'arrosage aura lieu au maximum deux fois par semaine, contre trois fois auparavant. Cela va permettre d'économiser 30 à 40% d'eau.

Aussi, la majorité politique souhaite continuer à embellir la commune, mais de façon raisonnée.

Le service des espaces verts utilise :

- > **Un terreau écolabel** avec des composants 100 % renouvelables dans le cadre des plantations de fleurs.
- > **Des biostimulants naturels** au niveau du terrain de football. Cela permet d'augmenter la fertilité des sols, tout en réduisant les engrais chimiques.



La commune a été récompensée le 30 janvier à Colmar dans le cadre du concours des villes et villages fleuris, en obtenant le 2^{ème} prix de la créativité sur le thème des douceurs d'Antan.

Merci aux équipes techniques de contribuer au quotidien à l'embellissement de notre belle commune !

Pérennisation de l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers résidentiels

Fegersheim dispose à ce jour d'un parc de 1150 points lumineux dont 70% de couverture LED (contre une moyenne nationale de 20%).

La commune va poursuivre ses investissements dans ce domaine pour continuer de réduire sa consommation et s'engage progressivement dans une **démarche de réduction de l'éclairage public**, à travers l'extinction sélective (lieux et horaires) d'une partie de son parc.

En effet, la stratégie communale d'extinction de l'éclairage public s'appuie sur l'analyse des données de circulation des radars pédagogiques. Elle donne la possibilité de **maintenir l'éclairage toute la nuit certains jours spécifiques** (événements festifs, jours fériés, etc).

C'est pourquoi, dans le prolongement de la phase expérimentale initiée en début d'année 2023, nous procéderons à l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers résidentiels, sur les plages horaires suivants :

- > de 0h à 4h du matin en semaine,
- > de 1h à 5h du matin les week-ends (du vendredi au dimanche).

> Les rues du Général de Gaulle, Platanes et Lyon resteront allumées avec un abaissement de l'éclairage.



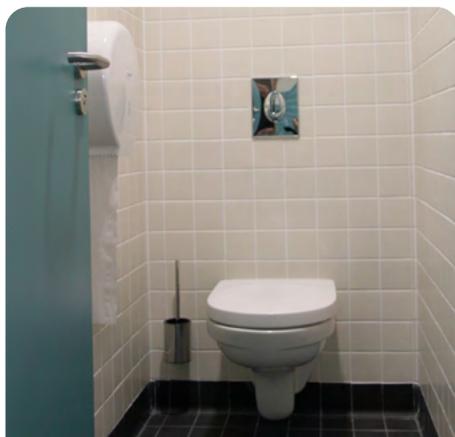
Point sur les principaux travaux

De nombreux travaux ont été réalisés en ce début d'année 2023 à Fegersheim-Ohnheim.



Skate-park / City stade

> Poursuite des travaux du skate-park et du city stade. Le pare-ballon côté cours d'eau doit être posé dès réception des fournitures. Afin de permettre la réalisation des travaux de revêtement, le site sera fermé après les congés scolaires de Pâques.



Salle C

> Les nouveaux sanitaires de la salle C sont désormais opérationnels.



Terrain de tennis

> Les travaux se sont aussi poursuivis sur les terrains de tennis en terre battue.



Écoles

> Durant les vacances scolaires de février, les services techniques ont réalisé des travaux dans les écoles. Aussi, une salle de classe a notamment été mise en peinture à l'école maternelle de Fegersheim.

Rue des cerisiers

> Les travaux d'assainissement de la rue des Cerisiers, devraient être finalisés pour mi-avril. S'en suivront des travaux de voirie jusqu'à début juillet.



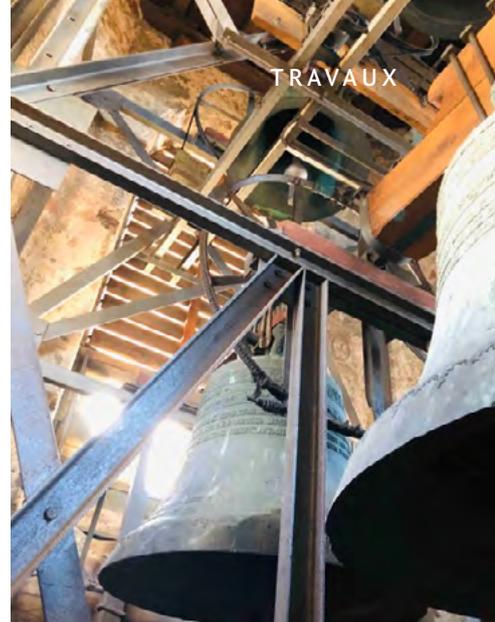
Salle A

> Des travaux de rénovation du sol de la salle A sont prévus de mi-juin à début septembre 2023. Aussi, durant cette période, la salle A ne sera pas utilisable.



Pont de la rue des Platanes

> Le pont de la rue des Platanes nécessite des travaux de réparation importants. En attendant, une écluse en balisettes avec une restriction de tonnage à 19To va être mise en place, afin de sécuriser la structure de l'ouvrage jusqu'à son remplacement.



Cloches de l'église Saint Maurice

> La société campanaire en charge de la maintenance et de l'entretien des cloches de l'église Saint Maurice a signalé, lors du dernier contrôle périodique effectué en 2022, une aggravation des désordres constatés au cours des années précédentes au niveau de la structure du beffroi.

Ces observations ont été confortées par une étude vibratoire dynamique qui a révélé des effets de résonance potentiels, et, lors de la sonnerie des cloches à grande volée, une déformation maximale du clocher jugée relativement élevée en comparaison de ce qui est observé dans d'autres édifices.

Par principe de précaution, la municipalité a décidé, suite à ce diagnostic, d'interdire la sonnerie des cloches à grande volée, et de la limiter à l'utilisation d'une seule des quatre cloches lors des offices religieux.

Le beffroi et son plancher seront par conséquent remplacés au courant du deuxième trimestre 2023, par un beffroi en bois de chêne, avec une nouvelle disposition des cloches dans l'espace, ainsi que d'un sens de balancement tourné de 90°, afin de réduire significativement les vibrations transmises à la structure de l'édifice, et de les ramener dans les normes admises.

Représentation du S'FAJERSCHER BAARETHEATER



Première partie

Pièce de théâtre jouée par les enfants, intitulée « Une journée de voyage en bus » : Jeanne et Jeannette attendent le bus pour faire un voyage d'une journée en Allemagne. Tout ne se passera pas comme prévu.

Deuxième partie

Pièce de théâtre jouée par les adultes, intitulée « ES ESCH VOLLMOOND » : L'extraterrestre Zwurli, de la planète Grugru, s'est crashé près d'une ferme rustique tenue par Freddy et sa femme Martine.

Freddy et son employé Dédé, vont faire les 400 coups pour faire sortir Josette, sa belle-sœur, de ses gonds.

Pendant ce temps, le visiteur cherche à découvrir la terre et ses délices, ce qui va chambouler la vie de la ferme Hahn et amener le professeur Borschneck et son assistant Alfred à la ferme. Ces derniers sont curieux d'en savoir plus sur l'extraterrestre.



**Réservation à partir du 20 mars
au 03 88 64 14 27**

Tarif : 8€ / gratuit pour les enfants !

PLUS D'INFOS

David Bord
Président du théâtre Alsacien
S'FAJERSCHER BAARTHEATER
> 06 08 96 62 11
> bord-david@hotmail.fr



Karaté

Le Karaté Wadolympique de Fegersheim tient à féliciter les enfants et les adultes pour l'obtention de leur grade supérieur, passé respectivement en janvier et février 2023. Bravo à tous les lauréats !

PLUS D'INFOS

Benoît SOCCOJA
Vice-Président du Karaté club de Fegersheim
> 06 62 80 21 43

AFF

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2023 sont ouvertes. Vous avez jusqu'à fin juin pour vous inscrire aux différents cours de fitness proposés par l'AFF.

PLUS D'INFOS

> aff.fegersheim@gmail.com
> 06 42 39 18 13



Hommage à Stéphan Groshens

**Son engagement associatif
Sa passion pour le karaté
Son 5ème Dan à titre posthume**

Le Karaté Wadolympique de Fegersheim (KWF) souhaite rendre hommage à son Président et entraîneur, Stéphan Groshens, disparu soudainement ce 29 janvier 2023, à l'âge de 55 ans. Stéphan était une personne dévouée à la pratique de cet art martial et à son club. Sa passion, a été transmise à bon nombre de personnes ayant eu la chance de croiser sa route. Tous étaient impressionnés par son implication et son investissement, en tant qu'arbitre officiel, enseignant depuis plus de 30 ans, et Président au sein de l'association KWF depuis 2017.

Stéphan a enseigné le karaté à de nombreux enfants, les accompagnant parfois jusqu'à l'âge adulte. Il a formé une cinquantaine de ceintures noires au sein du club et a régulièrement ouvert les portes de son dojo aux karatékas d'autres clubs, venant bénéficier de ses compétences techniques, dans la préparation de leur 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Dan.

Stéphan avait commencé la préparation de son 5^{ème} Dan. Le club remercie les instances officielles, d'avoir accédé à sa demande d'accorder ce grade à titre posthume. Il a été remis à sa femme et ses enfants lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au dojo le 24 mars dernier.

Aujourd'hui, le club continue d'enseigner son karaté, à travers certains élèves et amis proches de Stéphan. Il restera à jamais dans nos cœurs et dans l'âme du dojo.



Les boîtes à livres font peau neuve

Dispositif mis en place dans les parcs du Bosquet et de l'Araignée en 2016, les boîtes à livres visent à faire circuler les ouvrages entre les habitants sur le principe du don.

La commune offre un accès large et diversifié à la lecture par le biais de la CLEF (Culture Lecture Évasion Fegersheim). Ce service, gratuit jusqu'à 15 ans ou sous acquittement d'un abonnement à l'année, donne la possibilité d'emprunter des romans, des guides pratiques, des guides de voyage, de la presse, des documents d'information générale ou encore des bandes-dessinées et des mangas. Le choix documentaire est encadré par un ensemble de critères afin de proposer une offre éclectique, riche, pertinente et constamment mise à jour.

Les nouveautés sont en effet primordiales pour rendre l'offre attractive et démocratiser l'accès à l'actualité éditoriale. En tant que service public poursuivant des objectifs de lecture publique précisément définis, la CLEF n'est donc pas concernée par le don de livres.

Les boîtes à livres ont ainsi été mises en place pour **permettre aux habitants de donner leurs livres et favoriser les pauses lecture dans les parcs**. Elles sont depuis toujours gérées et entretenues par des bénévoles.

Après plus de 7 ans de service, ces boîtes à livres ont bien vécu et méritent aujourd'hui un petit rafraîchissement. Elles ont été retirées des parcs et seront prochainement **remplacées par de nouvelles boîtes situées plus près des écoles** pour renouveler leur usage. Les habitants sont invités à y **déposer uniquement des livres qui sont en bon état et susceptibles d'intéresser le public des écoles**.

Afin de marquer le nouveau souffle donné à ce dispositif de partage et de revalorisation, **les boîtes à livres seront customisées par des jeunes de la commune** lors d'un stage d'initiation au graffiti organisé sur 3 jours au mois d'avril par la CLEF et l'Espace jeunes avec l'artiste Piscologik.

Que faire avec des livres dont je souhaite me séparer ?

- > **S'ils sont en bon état et susceptibles d'intéresser le public des écoles** : je les dépose à partir du mois de mai dans les boîtes à livres de la commune.
- > **S'ils sont en bon état mais datés ou pas adaptés au contenu des boîtes à livres** : je les dépose à Emmaüs ou auprès de Recyclivres (Voir site internet : recyclivre.com/donner-revendre).
- > **S'ils sont très datés ou dans état vétuste** : je les dépose dans les bennes de collecte papier pour leur recyclage.



Devenir jeunes sapeurs-pompiers

La formation est encadrée par des sapeurs-pompiers et se déroule les mercredis (hors vacances scolaires) de 16h à 18h à la caserne située au 3 rue des Noyers à Fegersheim.

Elle est composée de cours théoriques et pratiques, d'initiations aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de manœuvres, défilés ou événements.

Le référentiel de formation des jeunes sapeurs-pompiers est calqué sur celui de l'équipier de sapeur-pompier volontaire. Cette particularité évite aux JSP d'avoir à repasser l'ensemble des modules au moment de leurs recrutement comme sapeurs-pompiers volontaires.

À l'issue de la formation de 4 ans, vous pouvez obtenir le Brevet national de jeune sapeur-pompier (BNJSP), en passant avec succès des épreuves théoriques, pratiques et sportives.

Pourquoi devenir JSP ?

- > Apprendre les gestes qui sauvent,
- > Faire du sport,
- > Gagner en courage,
- > Apprendre le dépassement de soi,
- > Évoluer au sein d'une véritable équipe,
- > Partager des valeurs de solidarité et de civisme.

Modules enseignés dans la formation de JSP

- > Savoir comment alerter les secours,
- > Prévenir les risques de la vie courante,
- > Apprendre les techniques d'intervention,
- > Sport adapté à tous les niveaux et enseigné de manière ludique,
- > Adopter la bonne conduite en cas de danger,
- > Effectuer les gestes qui sauvent,
- > Culture administrative,
- > Citoyenneté.

Conditions à remplir pour devenir JSP

- > Avoir entre 12 et 14 ans,
- > Avoir l'autorisation du représentant légal,
- > Remplir les conditions d'aptitude médicale.

Attention : le recrutement se fait uniquement tous les deux ans !

Vous avez entre 12 et 14 ans ?

Vous souhaitez devenir sapeur-pompier plus tard ?

Rejoignez les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) !



Rencontre avec Lorena Wirth et Yanaël Grammont, Jeunes Sapeurs- Pompiers :



Yanaël Grammont - 14 ans

Pourquoi as-tu décidé de devenir JSP ?

Je souhaite devenir pompier professionnel. En intégrant les JSP, je peux découvrir le monde des pompiers et appréhender les gestes qui sauvent.

Qu'est-ce que t'apporte la section JSP ?

C'est une belle école de la vie. On y apprend l'esprit d'équipe, la discipline...

Qu'est-ce que tu apprécies en tant que JSP ?

Je suis content de passer du temps avec mes camarades. Nous formons une famille. Sur le plan pédagogique, j'apprécie particulièrement les manœuvres pour leur aspect concret.



Lorena Wirth - 15 ans

Pourquoi as-tu décidé de devenir JSP ?

Je me suis engagée chez les jeunes sapeurs-pompiers car j'ai à cœur de devenir pompier volontaire, ou même pompier professionnel. La section JSP est intéressante car elle permet de se familiariser avec l'univers des pompiers, de développer une vraie culture et d'apprendre des gestes utiles dans le quotidien.

Qu'est-ce que tu apprécies au sein de la section JSP ?

Il y a un réel esprit d'équipe et de groupe. On se motive collectivement dans les exercices. Par ailleurs, j'apprécie l'aspect concret de la formation. Dans les exercices pratiques on nous enseigne les manœuvres pratiquées par les pompiers.

Quels conseils donnez-vous aux futurs JSP ?

Si vous avez vraiment envie de devenir pompier, intégrer les JSP est une bonne option. Ça permet de choisir de manière complètement éclairée une voie professionnelle en l'appréhendant concrètement. La formation est facilement conciliable avec le temps scolaire. En effet, les activités de JSP se déroulent essentiellement le mercredi après-midi.

Quels conseils donnez-vous aux futurs JSP ?

Quand vous intégrez la section des jeunes sapeurs-pompiers, il faut être déterminé, rigoureux et passionné. Même si on préfère souvent se reposer le mercredi après-midi, il est primordial de ne pas lâcher. En étant régulier, l'investissement demandé n'est pas énorme. Et puis, l'expérience mérite le détour.



PLUS D'INFOS

Sergent Eddy Claus

> 06 80 33 30 05

> Les inscriptions se font uniquement sur le site : www.adjsp67.fr





AFB, une entreprise sensible aux enjeux environnementaux et porteuse de valeurs sociales

AfB est une entreprise spécialisée dans le reconditionnement de matériel informatique, favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap. C'est d'ailleurs la 1^{ère} entreprise adaptée du secteur informatique en Europe.

Depuis septembre 2021, le groupe a décidé de s'implanter en Alsace pour se rapprocher d'un certain nombre de ses clients.

Dans un monde de plus en plus connecté, un grand nombre d'acteurs sont confrontés à la problématique de la gestion de leur parc informatique. **La première mission d'AfB consiste à donner une deuxième vie au matériel informatique pour moins polluer la planète.**

Dominique Steinberger, directeur du site AfB Alsace, le reconnaît : « *L'objectif est de sensibiliser un maximum d'entreprises sur la nécessité de passer au reconditionnement du parc informatique* ».

Tout commence par la collecte des équipements effectuée directement par les collaborateurs d'AfB afin d'assurer la sécurité des données. Ils sont acheminés vers le site AfB le plus proche afin de limiter les trajets et donc les émissions de CO². En arrivant chez AfB, **chaque équipement récupéré est audité et inventorié** afin de pouvoir être suivi tout au long du processus de reconditionnement sur le logiciel ERP de l'entreprise. L'étape suivante consiste à **effacer les données de façon sécurisée**.

Des tests sont ensuite réalisés pour savoir si l'équipement sera réutilisable ou pas,



dans sa totalité ou par pièces, s'il faut changer le disque dur ou encore rajouter de la mémoire vive. **S'il est établi que le reconditionnement est possible, le matériel sera réparé ou remis à niveau.** Une nouvelle licence Microsoft sera installée. **Puis, il sera revendu dans le magasin AfB de Fegersheim.**

En parallèle, le matériel qui ne peut être reconditionné est démantelé et confié à une entreprise française spécialisée dans le recyclage de matières premières.

L'autre particularité d'AfB est d'être une entreprise adaptée. Aussi, **70% de ses employés sont porteurs d'un handicap, et occupent tous types de fonctions dans l'entreprise.**

Pour Dominique, AfB est **un acteur réellement engagé dans le domaine de la RSE** (Responsabilité sociétale des entreprises). Ses valeurs reposent sur les trois piliers fondamentaux du développement durable :

Écologie : donner une nouvelle vie aux parcs informatiques.

Social : Former et créer des emplois pour des personnes en situation de handicap. L'entreprise est aussi un acteur engagé dans la réduction de la fracture numérique. En effet, un certain nombre de personnes sont souvent éloignées de l'informatique par manque de moyens. Aussi, en proposant des ordinateurs à bas prix, AfB donne accès au numérique pour tous.

Économie : Bâtir un modèle économique durable afin de créer et de moderniser des emplois.



Travailler avec AfB c'est aussi développer pleinement une démarche RSE : « *Nous proposons de réaliser pour nos partenaires un bilan RSE qui leur permet de répondre à un certain nombre des objectifs fixés par l'ONU en matière de développement durable. Par ailleurs, en collaborant avec nous, les entreprises ou les collectivités répondent aux obligations de l'AGEFIPH, chacun devant compter dans ses effectifs un certain nombre de personnes en situation de handicap* ».

La commune de Fegersheim souhaite à Dominique Steinberger et ses équipes beaucoup de réussite dans cette belle aventure collective.



PLUS D'INFOS

AFB

- > 20 rue du Commerce
- > 03 67 29 05 45
- > shop.strasbourg@afb-group.eu
- > afbshop.fr/afb-strasbourg

Lilly France, une entreprise avec des objectifs environnementaux ambitieux



Depuis le début des années 2010, la société Lilly agit de manière positive sur son environnement.

À ce titre, l'unité de production de Fegersheim conduit depuis plusieurs années une politique volontariste portant des résultats significatifs sur :

L'énergie

Le site a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. L'entreprise a décidé de renforcer sa capacité de production d'énergie propre. Pour ce faire, **20 000 m² de panneaux solaires, placés sur ombrières, ont été mis en service** et inaugurés le 18 octobre 2022. Ils permettent au site de **produire directement 12% de sa consommation** en électricité. Un retour sur investissement est attendu au bout de 10 ans.

Le dispositif est complété par l'installation, sous les panneaux, de 72 bornes de recharge pour les voitures électriques et hybrides des collaborateurs. Ils seront ainsi en mesure de recharger leurs véhicules durant leur temps de travail, avec une source d'électricité verte. D'ailleurs, cette dernière installation a été accompagnée d'une contribution financière décidée par la région Grand Est et l'ADEME à hauteur de 72 000€.

Une phase 2 du projet est en cours d'étude, elle a pour objectif d'installer 5000 m² de panneaux supplémentaires, ce qui couvrirait 3% de la consommation électrique du site de production. Pour atteindre la neutralité carbone, l'en-

treprise qui a déjà réussi à restreindre de 30% sa densité énergétique en dix ans, cherche aussi à réduire sa consommation de gaz en envisageant l'installation prochaine d'une chaudière biomasse. Toujours dans une logique vertueuse, l'approvisionnement en bois se fera dans un rayon de 100km. Enfin, depuis 2022, ces mesures sont complétées par l'achat de 100 % d'électricité verte.

Les déchets

Le site de Fegersheim a pour objectif de valoriser 100% des déchets plastiques avec au moins 90% de recyclage. Ce qui n'est pas recyclable doit être transformé en énergie. Grâce à une politique ambitieuse, il a été possible de réduire de 8% la production de déchets en 5 ans.

L'eau

Avec l'objectif d'avoir un impact zéro sur les zones soumises à un stress hydrique, **le site de Fegersheim a diminué sa consommation d'eau de 25 % en 5 ans.**

Parallèlement à ces investissements, Lilly France est aussi **engagée dans d'autres démarches RSE** (responsabilité sociale, sociétale et environnementale) :

- **Recyclage de mégots de cigarettes** pour en faire de l'isolant pour doudoune,
- Mise en place de partenariats permettant de **sensibiliser les collaborateurs à l'utilisation du vélo** pour se rendre sur le lieu de travail,
- **Réduction de l'éclairage** avec une extinction des logos dès 19h.

Pour Christophe Schubnel, Responsable Energie du site de Fegersheim, il est possible pour les entreprises de tendre vers la transition écologique : « *Quand il y a un parking disponible il est opportun de réaliser des études afin de considérer la mise en place d'un projet d'ombrière. Les contraintes techniques sont relativement faibles et l'investissement est souvent très intéressant* ».

Denis Huntzinger, Directeur Technique, ajoute « *Être une entreprise responsable au niveau de l'environnement permet de renforcer son attractivité. Par exemple, en permettant de protéger les voitures des collaborateurs du soleil l'été et de la pluie en toute saison, le projet d'ombrière a été bien accueilli. Certes, les actions s'inscrivant dans une démarche RSE représentent un retour sur investissement relativement long, mais elles ont quand même un impact positif sur les finances. Nous avons tous intérêt à être vertueux* ».

PLUS D'INFOS

Lilly France

➤ ZA - 2 rue du Colonel Lilty
BP 70419 Fegersheim – 67412
Illkirch

➤ 03 90 07 40 00

➤ www.lilly.fr



La plus ancienne croix rurale, de 1781, en bordure du chemin de terre appelé Muhlweg.

Fegersheim et Ohnheim : les origines

Par Jean-Paul LINGELSER

Qu'est-ce que l'histoire d'une commune comme Fegersheim-Ohnheim ?

C'est un récit singulier qui raconte d'où nous venons pour comprendre où nous allons. C'est une narration évoquant une communauté humaine dont le destin nous révèle le vécu de nos ancêtres. C'est aussi une succession d'événements et de conflits de l'histoire qui ont marqué l'existence de femmes et d'hommes d'un même territoire. Bref, c'est par définition une histoire humaine unique au cœur de la grande histoire.

Retracer l'histoire de Fegersheim et d'Ohnheim, c'est interroger les habitants d'une localité. Pour cela, il faut questionner les documents qu'ils ont laissés. **C'est consulter les archives d'une communauté en interprétant ce que veulent dire ces documents.** C'est ainsi que tout récit historique doit être étayé par des sources. Alors, donnons la parole à ces sources. Avant de commencer nos investigations, il faut présenter la carte de visite de la commune. Situé à 12 km au Sud de Strasbourg, **le ban communal n'est pas spécialement grand par rapport aux voisins**, comme Illkirch-Graffenstaden (2 221 ha), Geispolsheim (2 195 ha) ou même Eschau (1 183 ha), il ne mesure que 625,47 ha selon le plan cadastral de 1903.

Le toponyme d'Ohnheim apparaît dans une donation à l'abbaye d'Ebersmunster de l'empereur Otton III en 997 et Fegersheim est mentionné vers 1065, lorsque l'évêque Hetzel ou Hermann de Strasbourg († 1065) donne de nombreux biens situés dans le ban

de Fegersheim au couvent des bénédictines d'Eschau.

On constate par ailleurs de nombreuses variantes dans l'écriture des noms de localités au cours des temps. Fegersheim apparaît sous la désignation de Vegirsheim en 1211, Vegersheim en 1240, Vegerssheim en 1464. Quant à Ohnheim, le toponyme a lui aussi beaucoup varié : Oheim en 1557, Ohenheim en 1581, Owenheim en 1581, Oenheim en 1593. On pourrait multiplier les références, ce qui démontre une réelle instabilité des noms de lieux. **Il est dès lors très difficile de dégager une quelconque signification étymologique des toponymes.** Quoiqu'il en soit, le village d'origine franque est largement antérieur à ces premières mentions et pourrait remonter à des temps très reculés.

Ce qui caractérise le ban de Fegersheim c'est **l'existence d'un chemin de labour parfaitement rectiligne, appelé Muhlweg** qui débute et prolonge la rue des Romains et atteint, telle une parallèle idéale à la voie ferrée, le célèbre "moulin de Pierres" de Geispolsheim ou Steinmühle. Ce moulin était détenu par une des plus fameuses dynasties de meuniers, les Edel, depuis le XVI^e siècle. Ce chemin de terre est légèrement surélevé par les crêtes de labour, quand le paysan retournait la charrue au bout du champ. Très certainement est-on en présence d'une antique voie romaine aujourd'hui disparue allant sur Koenigshoffen.

À l'autre bout du ban, se trouve, blotti dans un entrelacs de cours d'eau et de bras de l'ILL, le hameau d'Ohnheim. Ses habitants vivaient essentiellement de la pêche. Aucun pont ne reliait la localité à Eschau, mais un gué existait et permettait de franchir sans difficulté le cours d'eau.

Grâce au couvent d'Eschau, on connaît l'existence d'une grande ferme à Fegersheim, d'une église et de revenus en nature à accorder au curé. Une bulle du pape Alexandre III du 13 juin 1180, adressée à l'abbesse Wurtrudis, reprend les mêmes termes du texte vers 1065 : « Hetzel, de bonne mémoire, légua, pour le salut de son âme, au monastère d'Eschau : à Fegersheim une cour domaniale avec le ban et les fermages de la même villa, et l'église avec deux parts de dîmes, et la redevance annuelle du curé de la paroisse, laquelle redevance annuelle est réglée à la fête de Saint-Michel par un porc, huit pains et une mesure de vin ; à la fête de la Purification de la Vierge, par un porc ; avec prés, forêts, moulin, étang, douze manses... » (Traduction de M. Joseph Gross). **On peut en déduire qu'il existait déjà plusieurs maisons d'habitation, que les paysans se livraient à l'agriculture, à l'élevage et la pêche, et qu'il existait déjà une église et un curé.** Incontestablement, Fegersheim est entrée dans l'histoire.



JANVIER ① Les vœux du Maire auront été l'occasion d'évoquer les projets en cours et à venir, mais aussi de mettre en lumière des agents et concitoyens engagés au sein de la commune. ② L'équipe de la CLEF a pris son rôle à cœur pour monter un spectacle sur le thème de la peur pour la nuit de la lecture 2023.

FÉVRIER ③ Concert de Luc Arbogast à l'Eglise Saint-Maurice en ouverture du mois de l'évasion médiéval. ④ Pleine concentration durant l'atelier d'enluminure fantastique animé par l'artiste Aline Falco. ⑤ Jeux de rôle et cluedo géant d'ambiance pour clôturer le mois de l'évasion médiéval. ⑥ À l'occasion de Mardi Gras, les petits bouts de la Marelle ont défilé dans les rues de Fegersheim avec leurs plus beaux déguisements.

MARS ⑦ La CLEF passe en revue quelques-uns des contes jeunesse les plus emblématiques à l'occasion de la journée mondiale du conte. ⑧ Visite de l'espace Egalité pour les jeunes du Conseil municipal des enfants.



Permanences des élus en Mairie

SAMEDI DE 10H À 12H

SAMEDI 15 AVRIL

■ Olivier Ragot
Adjoint : Citoyenneté et
développement durable

SAMEDI 22 AVRIL

■ Audrey Gavalet
Adjointe : Culture

SAMEDI 29 AVRIL

■ Thierry Schaal
Maire

SAMEDI 6 MAI

■ Eva Astrologo
Adjointe : Finances, achats,
marchés publics

SAMEDI 13 MAI

■ Christian Bronner
Adjoint : Urbanisme et santé

SAMEDI 20 MAI

■ Audrey Gavalet
Adjointe : Culture

SAMEDI 3 JUIN

■ Olivier Ragot
Adjoint : Citoyenneté et
développement durable

SAMEDI 10 JUIN

■ Agnès Van Luchene - Muller
Adjointe : affaires sociales

SAMEDI 17 JUIN

■ Denis Rieffel
1er Adjoint : vie associative,
sport et services à la population

SAMEDI 24 JUIN

■ Françoise Freiss
Adjointe : affaires scolaires

La Mairie sera exceptionnellement
fermée le 27 mai 2023.

VOUS SOUHAITEZ TRAITER EN DIRECT AVEC VOS ÉLUS ?

Une question, une idée ?
Votre Maire et les adjoints seront
ravés de vous recevoir lors d'une
de leurs permanences en Mairie,
également sur rendez-vous en
appelant le 03 88 59 04 59.

AGENDA

AVRIL



CONCERT CHURCHMAN'S ODD BALLADS TRIO (folk blues)

■ **Vendredi 14 avril** à 20h au Caveau
Gratuit sur réservation auprès de la CLEF*



SPECTACLE CONTES & COMPTINES DES ÉTOILES

■ **Mercredi 19 avril** à 10h30 au Caveau
À partir de 18 mois
Gratuit sur réservation auprès de la CLEF*



COLLECTE DE SANG

■ **Mercredi 19 avril** de 17h à 20h au CSC
Organisée par l'Établissement Français du
Sang
Entrée libre

*Infos auprès de la CLEF : 03 88 64 35 05,
email : lacléf@fegersheim.fr

MAI

CAFÉ-RENCONTRE DU CONSEIL DES AÎNÉS

■ **Judi 4 mai** dès 14h30 au CSC
Gratuit, sans inscription préalable

FÊTE DU VIN NOUVEAU

■ **Du 5 au 7 mai** à Cressier

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

■ **Lundi 8 mai**, à 11h au Monument aux Morts



CONCERT DE SORTIE DE RÉSIDENTE DU QUINTET BAROUF

(jazz et musiques traditionnelles)

■ **Vendredi 12 mai** à 20h au Caveau
Gratuit sur réservation auprès de la CLEF*

ATELIER CITOYEN : CONCEPTION D'UNE FRESQUE SUR LA THÉMATIQUE DE L'EUROPE POUR LE SKATEPARK ET LE MULTISPORTS

■ **Samedi 13 mai** de 9h à 12h à la Ruche
Organisé par l'Espace Jeunes, en partenariat
avec l'artiste Piscilogik et l'Eurométropole de
Strasbourg
Infos auprès de l'Espace Jeunes
03 90 29 85 91



CONFÉRENCE SUR LA FIN DU TARIF RÉGLEMENTÉ DU GAZ

■ **Samedi 13 mai** à 10h au Caveau
Organisée par le Comité consultatif du
développement durable, en partenariat avec la
chambre de consommation d'Alsace et
l'Agence du climat



MARCHÉ AUX PUCES

■ **Dimanche 14 mai**,
Zone industrielle de Fegersheim
Infos auprès de l'AFF
aff.fegersheim@gmail.com
06 42 39 18 13. Page facebook de l'AFF

CONSEIL MUNICIPAL

■ **Lundi 15 mai** / 19h30-22h en Mairie

HEURE DU CONTE

■ **Mercredi 17 mai** à 10h30 au Caveau
Pour les 3 - 6 ans
Gratuit sur réservation auprès de la CLEF*



THÉ DANSANT

■ **Mercredi 24 mai** de 14h30 à 18h au CSC
Avec la complicité du Conseil des Aînés et du
cercle Saint-Maurice
Entrée libre

JUIN

CAFE-RENCONTRE DU CONSEIL DES AÎNÉS

■ **Jeu 1er juin** dès 14h30 au CSC
Gratuit, sans inscription préalable

PÊCHE 2X4H PAR EQUIPE

■ **Samedi 3 juin** à l'étang de pêche d'Ohnheim
Repas de midi sur réservation
Infos auprès de l'AAPPMA Ohnheim
06 16 06 07 80. Page facebook de l'association
de pêche d'Ohnheim

CONFÉRENCE SUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES

■ **Mardi 6 juin** à 17h au Caveau
Organisée par le Comité consultatif du
développement durable, en partenariat avec
l'Agence du climat



SOIRÉE D'OUVERTURE DES FLÂNERIES AVEC FUNKINDUSTRY

■ **Vendredi 9 juin** à partir de 19h
Au parc de l'Araignée



SPECTACLE MUSICAL JEUNE PUBLIC MAMAMITI

compagnie Zakoté

■ **Mercredi 14 juin** à 16h30
À partir de 3 ans
Au Bio'tager (ou repli au Caveau)
Gratuit sur réservation auprès de la CLEF*

CONCERT DES FLÂNERIES

■ **Vendredi 16 juin** à partir de 19h
Au parc de l'Araignée



GALA DE DANSE DE L'EMMD

■ **Samedi 18 juin** à partir de 16h
Au CSC
Gratuit sur réservation auprès de l'EMMD

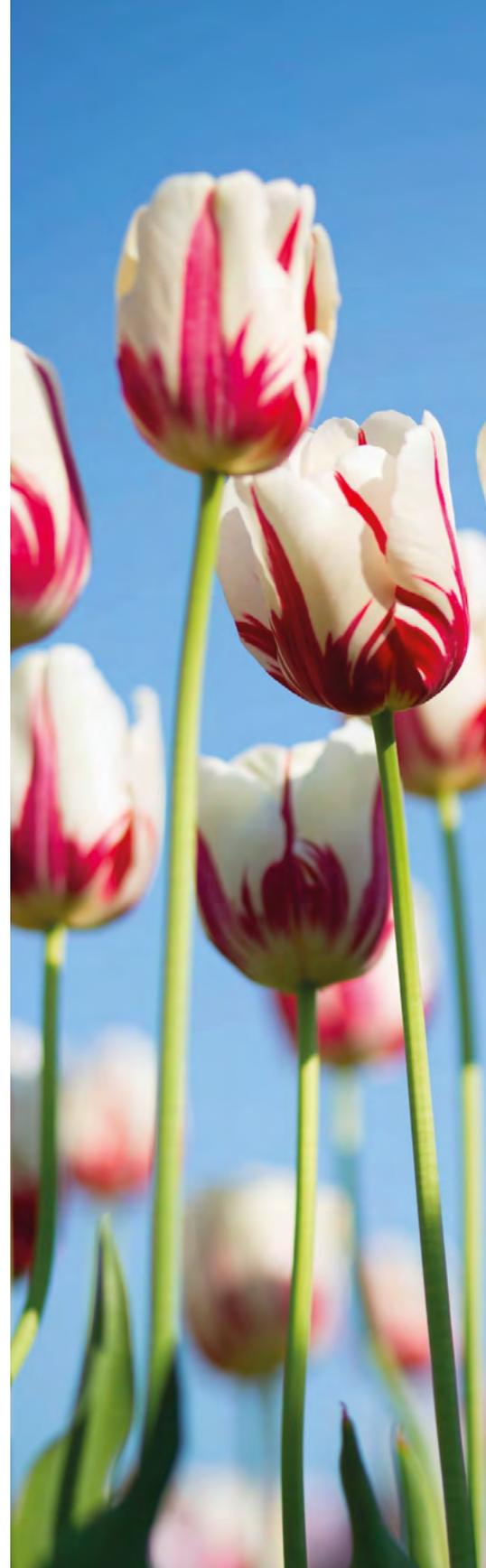
FÊTE DE LA MUSIQUE

■ **Mardi 21 juin** à partir de 19h
Au parc de l'Araignée



PÊCHE 2X4H PAR EQUIPE

■ **Samedi 24 juin** à l'étang de pêche
d'Ohnheim
Repas de midi sur réservation
Infos auprès de l'AAPPMA Ohnheim
06 16 06 07 80. Page facebook de l'association
de pêche d'Ohnheim



MAIRIE DE FEGERSEIM
50 RUE DE LYON,
67640 FEGERSEIM.

Directeur de la publication : Thierry Schaal.
Rédaction : Justine Meyer.
Graphisme : Claire Pinatel. Crédits photos :
Commune de Fegersheim, Freepik, Unsplash.
Impression : Ott imprimeurs - PAE Les Pins-67319
Wasselone Cedex. Imprimé en 2900 exemplaires.



10-31-3162



**NOUS SOMMES DE CEUX
QUI RELÈVENT LEURS MANCHES.**



AU PRINTEMPS, DONNONS NOTRE SANG !

Avec l'arrivée des beaux jours, soyez de celles et ceux qui relèvent leurs manches. Faites une bonne action : donnez votre sang !

Le don de sang est indispensable pour sauver de nombreuses vies. Les besoins des malades sont constants : 10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France. Chaque don est précieux, car il permet de sauver 3 vies !

VENEZ DONNER VOTRE SANG :



Mercredi 19 avril de 17h à 20h
Centre sportif et culturel – Fegersheim

Prenez RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

Collecte organisée en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale.

Pour donner votre sang, vous devez :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable au don
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo
- Manger avant et bien vous hydrater tout au long du parcours.

➤ Avant de vous déplacer, faites le test en ligne : [Qui peut donner ?](#)

Les étapes du don de sang :

- Accueil et inscription
- Questionnaire et entretien préalable au don
- Le don (10 min)
- Pause A+ (20 min - collation)

De l'accueil à la pause A+, prévoyez entre 45 min et 1h. **Prenez 1h pour sauver 3 vies !**

JEANNE,

Transfusée après un grave accident de la route

« Je m'appelle Jeanne, j'ai 23 ans et ça fait 5 ans que j'ai survécu à un grave accident de la voie publique.

J'ai été mise dans le coma 1 mois et demi. Pendant ce mois j'ai eu besoin de sang. Je ne remerciais jamais assez toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur sang.

Merci car c'est grâce à vous que je peux écrire ces lignes, merci ! »



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE

